

## **Contexte et justification d'un financement supplémentaire**

### **Contexte du pays et problèmes sectoriels**

1. Le Bénin est un pays d'Afrique de l'Ouest de 114 762 kilomètres carrés, entouré par le Togo à l'ouest, le Nigeria à l'est, et par le Burkina Faso et le Niger au nord. Sa population est estimée à 9,3 millions d'habitants. Il est situé dans la région de transition semi-aride qui s'étend entre le désert aride du Sahara et les régions plus humides de l'Afrique équatoriale. Cette région va de l'Atlantique à l'ouest, jusqu'à l'océan indien à l'est. Ses limites latitudinales varient en fonction des précipitations. Les moyens de subsistance dépendent fortement des sols, de l'eau et des ressources végétales. L'état de ces ressources se dégrade régulièrement en raison de l'extension des établissements humains et de l'augmentation de la demande alimentaire et en bois de chauffage. Les sécheresses fréquentes, associées à l'utilisation non planifiée, non durable et mal gérée des terres et de l'eau (eau de surface et nappes phréatiques) et aggravées par la variabilité naturelle, ont tari les rivières et les lacs nationaux et transfrontaliers, tandis que l'érosion éolienne entraîne la perte de précieuses couches arables. La variabilité des précipitations, la dégradation des terres (le déboisement, les cultures intensives et le surpâturage) et la désertification ont un impact négatif sur la capacité des terres et des ressources en eau, déjà surexploitées, à garantir un flux de services écosystémiques nécessaires à l'allègement de la pauvreté, à la croissance économique ainsi qu'aux biens publics environnementaux régionaux et mondiaux, notamment le stockage du carbone dans les sols et la biomasse, l'alimentation des nappes phréatiques et les voies migratoires des oiseaux d'Afrique-Eurasie.

2. Ces problèmes seront aggravés par le changement climatique. On s'attend à ce que l'augmentation et la fluctuation accrue des températures provoquent une dégradation des terres plus rapide et plus extensive, des sécheresses et inondations plus fréquentes, des modifications du contour des marécages saisonniers, un accroissement du stress thermique pour le bétail, une modification de la longueur et de la durée de la période de croissance, ainsi que des changements au niveau de la qualité et du rendement des cultures. Le changement climatique augmentera également les risques de catastrophes, en raison non seulement de l'augmentation du nombre de phénomènes météorologiques extrêmes et du niveau de la mer, mais aussi de l'accroissement de la vulnérabilité sociale aux dangers liés aux stress sur la disponibilité en eau, l'agriculture et les écosystèmes dégradés. L'inadéquation des systèmes d'alerte rapide et de la préparation, ainsi que de la planification de l'utilisation des terres, a accru les niveaux de danger. Au nord, les systèmes de savanes et de forêts sont reliés au Sahel à travers les frontières par la migration, la transhumance et les changements d'affectation des terres (par exemple, l'épuisement des forêts sur le littoral de l'Afrique de l'Ouest a un impact sur les précipitations dans les savanes et au Sahel). Toute la région est de plus en plus consciente que la dégradation des terres et des ressources en eau, ainsi que la variabilité et le changement climatique, dépassent les frontières institutionnelles et géographiques.

3. Pour traiter les questions régionales évoquées plus haut, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a mis en place le Programme Sahel et Afrique de l'Ouest (SAWAP) en appui à l'initiative de la Grande muraille verte, qui vise à développer la Gestion durable des terres et de l'eau (GDTE) dans les paysages ciblés et les zones vulnérables au climat dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel. L'initiative de la Grande muraille verte a évolué vers une approche de gestion intégrée des écosystèmes au sein d'une mosaïque d'utilisations des terres conformes au mandat du FEM dans les foyers de la dégradation des

terres, de l'atténuation du changement climatique, de la biodiversité et des eaux internationales (comme défini dans le FEM). Le Bénin est l'un des 12 pays<sup>1</sup> ayant choisi de participer au SAWAP. Il souhaite utiliser 5,56 millions de dollars EU provenant de ses dotations au Système transparent d'allocation des ressources (STAR) en plus d'un crédit de l'IDA de 2 millions de dollars EU comme financement supplémentaire pour le Programme de gestion des forêts et des terroirs riverains, dont les objectifs sont pleinement conformes à ceux du SAWAP.

## **Description et performance du Projet initial de gestion des forêts et des terroirs riverains et justification d'un financement supplémentaire**

### ***Description du FALM initial***

4. Le Projet de gestion des forêts et des terroirs riverains (FALM) a été conçu autour d'un don de 6 millions de dollars EU approuvé par le FEM le 29 juin 2006. Le don est entré en vigueur le 27 mars 2007 et sa date initiale de clôture était le 30 novembre 2011. L'objectif de développement du projet était d'aider le Bénin à poser les bases d'un système collectif et intégré de gestion des écosystèmes dans ses forêts et terroirs riverains. Le FALM comprenait les quatre composantes suivantes :

- *Composante 1* : elle visait à renforcer les capacités institutionnelles et techniques de l'administration forestière. Le projet finançait des véhicules, du matériel de bureau, des équipements de suivi écologique, et une formation à la gestion des écosystèmes intégrés pour l'administration forestière.
- *Composante 2* : elle était conçue pour garantir une gestion viable à long terme des ressources forestières. Le projet finançait les services de consultants pour soutenir l'administration forestière dans l'élaboration de 16 plans d'aménagement forestier participatif, et pilotait la mise en œuvre partielle de cinq d'entre eux. Il soutenait également les communautés riveraines des forêts dans le développement et la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus.
- *Composante 3* : elle était destinée à piloter une approche visant à promouvoir la production et l'utilisation du bois de chauffage provenant des forêts gérées de manière durable. Cette composante se concentrait essentiellement sur le développement et la mise en œuvre de lignes directrices pour la production durable de bois de chauffage ainsi que sur la formation des agriculteurs aux techniques améliorées de production. Elle soutenait également les communautés dans la mise en place de plantations communautaires et de marchés ruraux du bois.
- *Composante 4* : elle était conçue pour garantir une gestion et une coordination correctes du projet.

5. Les résultats obtenus pour chacune de ces quatre composantes sont présentés dans le Tableau 2.1.

6. Le FALM a fait l'objet d'une restructuration de niveau 2 en mai 2011. La restructuration se composait de trois volets. Premièrement, les fonds étaient réaffectés pour soutenir des activités contribuant plus directement à la réalisation de l'objectif de développement. Deuxièmement, la date de clôture a été reportée de 18 mois, du 30 novembre 2011 au 31 mai 2013, pour permettre l'achèvement d'activités qui avaient pris du retard, en

---

<sup>1</sup> Les 11 autres pays bénéficiaires sont le Burkina Faso, le Tchad, l'Éthiopie, le Ghana, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, le Soudan et le Togo.

particulier le développement de Plans d'aménagement forestier participatif (PFMP). Troisièmement, les objectifs secondaires du projet ont été consolidés<sup>2</sup>. L'Objectif initial de développement du projet (ODP) n'a pas été modifié au moment de la restructuration et ne le sera pas non plus dans le cadre du financement supplémentaire.

**Tableau 2.1. Résultats du FALM par composante**

Composante 1 : Soutien institutionnel et renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation de 742 salariés forestiers à la gestion intégrée des écosystèmes (dépassant l'objectif initial de 700)</li> <li>• Formation de 1 971 membres des communautés à la gestion intégrée des écosystèmes (contre 1 200 prévus à la fin du projet)</li> <li>• Formation de 129 salariés forestiers à la gestion axée sur les résultats (contre 120 prévus à la fin du projet)</li> </ul>
Composante 2 : Gestion communautaire des ressources forestières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de 16 plans d'aménagement forestier participatif</li> <li>• Création de 40 organisations communautaires pleinement fonctionnelles qui participent activement au développement et à la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus pour les communautés des forêts riveraines</li> <li>• Création de 32 microprojets, dont un cinquième était destiné aux femmes, comme prévu</li> <li>• Sept forêts classées possèdent des cellules fonctionnelles de gestion technique (une de plus que les six prévues)</li> </ul>
Composante 3 : Production et commercialisation durables du bois de chauffage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement et mise en œuvre de lignes directrices pour la production durable de bois de chauffage, qui n'existaient pas à l'origine du projet</li> <li>• Formation de 530 producteurs de charbon de bois aux techniques améliorées de production, contre les 150 prévus</li> <li>• Formation de 400 agriculteurs aux systèmes améliorés de production, comme prévu</li> </ul>
Composante 4 : Gestion de projet	La gestion de projet, y compris le suivi et l'évaluation, a été satisfaisante, comme le montrent les résultats ci-dessus obtenus sous la direction de l'équipe gouvernementale. L'équipe de gestion de projet a garanti le respect strict des contrats de don.

### ***Performance du FALM***

7. L'avancée de la mise en œuvre et l'ODP du FALM ont été jugés satisfaisants dans le dernier Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre (ISR), daté du 26 juin 2012. Les trois indicateurs de l'ODP ont dépassé les résultats attendus, comme analysé ci-dessous.

- *Nombre d'hectares supplémentaires de forêt ou de forêt dégradée obtenus grâce à la gestion durable (suite à la mise en œuvre des PFMP dans une zone) : 5 800 hectares (contre les 1 600 prévus) ont été obtenus grâce à la gestion durable par le biais du développement de 16 PFMP (dont cinq n'ont été que partiellement mis en œuvre) et l'amélioration de la surveillance et des patrouilles forestières.*
- *Nombre d'espèces menacées identifiées dans l'étude de référence de la biodiversité qui bénéficient de mesures de conservation : 30 espèces bénéficient actuellement des mesures de conservation, chiffre dépassant les 20 prévues.*
- *Nombre de marchés ruraux du bois de chauffage créés dans la zone du projet conformément aux lignes directrices du PFMP : 20 marchés ruraux du bois ont été créés et fonctionnent (contre les 10 projetés).*

<sup>2</sup> Un objectif secondaire (« Éviter la dégradation des terres et de l'eau dans les forêts et les terres dégradées ») a été supprimé. Les objectifs secondaires suivants, qui ont tous un impact direct sur la réalisation de l'ODP, ont été maintenus : i) Augmenter la superficie de la forêt gérée de manière durable grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de Plans d'aménagement forestier participatif ; ii) Préserver la diversité génétique des essences forestières exploitées par les populations rurales pour des usages multiples et les sites ou essences favorisant l'écotourisme ; et iii) Améliorer l'utilisation et l'efficacité de l'énergie traditionnelle, grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un Plan directeur national pour le bois de chauffage.

